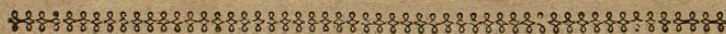


la déclamation on est hors de soi; on est tout au mouvement qu'on éprouve, et qu'on veut faire passer dans l'âme des autres. Mais en lisant, on est de sang froid, et, quoiqu'on éprouve des émotions, ces émotions ne vont pas jusqu'à nous le faire perdre. Déclamer en lisant, c'est donc mal lire, même en lisant une scène tragique. On doit se rappeler qu'on ne la joue pas, mais qu'on la lit. Un homme qui, en lisant les fureurs d'Oreste, paraîtrait agité par les Furies, n'ex citerait que le rire ou la pitié des auditeurs : il n'est, ni ne doit être Oreste. La décomposition dans les traits, et les contorsions dans les membres, seraient aussi hors de saison que ridicules. Le ton de la lecture, en général, doit être soutenu. Il ne doit avoir d'autre variation que celle que nécessite l'intonation propre à chaque figure, n d'autre inflexion que celle que produit l'accent oratoire. Il faut que le passage du grave à l'aigu, ou de l'aigu au grave, ne soit marqué que par des demi-tons, et très souvent même par des quarts de ton. Rien ne choque comme d'entendre parcourir trois ou quatre tons de l'octave dans une même phrase, et c'est néanmoins ce qui est très ordinaire, surtout dans les pays étrangers. Bien lire en français et bien lire en anglais sont deux manières entièrement opposées; et cette opposition tient à la différence de la nature de l'accent prosodique dans les deux langues.

La prononciation de la conversation diffère des deux autres en ce que la plupart des syllabes y paraissent brèves; mais, si l'on y fait attention, il est aisé de s'apercevoir que la quantité est observée par les personnes qui parlent bien. Cette prononciation n'a d'autre règle que le bon usage. On ne la saisira jamais, dans les pays étrangers, que par l'habitude de vivre avec des personnes bien élevées, ou par les soins d'un maître qui a vécu dans la bonne compagnie, et qui a cultivé son esprit et son langage. Mais, comme nous l'avons déjà dit, il faut éviter toute espèce d'affectation et de gêne, parce que, dit d'Olivet (*Traité de Prosodie*, page 55), la prononciation de la conversation souffre une infinité d'hiatus, pourvu qu'ils ne soient pas trop rudes; ils contribuent à donner au discours un air naturel; aussi la conversation des personnes qui ont vécu dans le grand monde est-elle remplie d'hiatus volontaires qui sont tellement autorisés par l'usage, que si l'on parlait autrement, cela serait d'un pédant. Parmi ces personnes, *folâtrer et rire, aimer à jouer*, se prononcent, dans la conversation, *folâtré et rire, aimé à jouer*. (Voy. p. 64.)

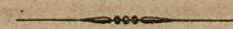


SECONDE PARTIE.

DES MOTS

CONSIDÉRÉS COMME MOYENS DE RENDRE NOS PENSÉES

DANS LA LANGUE PARLÉE ET DANS LA LANGUE ÉCRITE.



On peut définir les mots, des sons articulés, ou simples, ou composés que les hommes ont représentés par des signes d'une ou de plusieurs syllabes, pour rendre leurs pensées

Dès lors on ne peut bien comprendre les diverses significations que renferment les mots, qu'on n'ait bien compris auparavant ce qui se passe dans l'esprit.

Or, il y a trois opérations de l'esprit : *concevoir, juger, raisonner*.

Concevoir n'est autre chose qu'un simple regard de l'esprit, soit sur des objets intellectuels, comme l'*être*, la *durée*, la *pensée*, *Dieu*; soit sur des objets matériels, comme un *cheval*, un *chien*.

Juger, c'est affirmer qu'une chose que nous concevons est telle, ou n'est pas telle; comme lorsqu'après avoir conçu l'idée de la *terre*, et l'idée de la *rondeur*, j'affirme de la *terre* qu'elle est *ronde*.

Raisonner, c'est se servir de deux jugements pour en former un troisième; comme, lorsqu'après avoir jugé que toute vertu est *louable*, et que la patience est une *vertu*, j'en conclus que la *patience* est *louable*.

D'où l'on voit que la troisième opération de l'esprit (le *raisonnement*) n'est qu'une suite nécessaire de la *conception* et du *jugement*; ainsi, il suffira, pour notre sujet, de considérer les deux premières opérations, ou l'influence de la première sur la seconde; car les hommes, tout en exprimant ce qu'ils conçoivent, expriment presque toujours le jugement qu'ils portent de l'objet dont ils parlent.

Les deux choses les plus importantes pour le Grammaire, dans

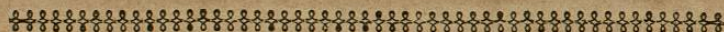
les opérations de l'esprit, sont donc l'objet de la pensée, et l'impression que cet objet laisse, puisque c'est de là que nait l'affirmation

De ce principe lumineux, vrai fondement de la métaphysique du langage, et du besoin qu'ont éprouvé les hommes de créer des signes qui exprimassent tout ce qui se passe dans leur esprit, il résulte que la manière la plus naturelle de distinguer les mots, c'est de les diviser en deux classes; savoir : les mots qui désignent les objets de nos pensées, et les mots qui peignent les différentes vues sous lesquelles nous les considérons.

La première espèce comprend donc les mots qu'on est convenu d'appeler *substantifs* et *pronoms*; et la seconde, l'*article*, l'*adjectif*, le *verbe* avec ses inflexions, la *préposition*, l'*adverbe*, la *conjonction* et l'*interjection*. Tous ces mots sont la suite nécessaire de la manière dont nous exprimons nos pensées, et servent à faire connaître l'enchaînement des rapports qui existent entre elles.

(MM. de Port-Royal, 2^e partie, page 60 et suivantes.)

Cette division est sans doute la plus philosophique; mais, comme les mots qui expriment l'objet de nos pensées, et ceux qui en expriment la forme et la manière, se trouvent entremêlés dans nos discours, nous donnerons aux mots l'ordre que tous les Grammairiens ont adopté; et en conséquence nous parlerons, 1^o du *Substantif*; 2^o de l'*Article*; 3^o de l'*Adjectif*; 4^o du *Pronom*; 5^o du *Verbe*; 6^o de la *Préposition*; 7^o de l'*Adverbe*; 8^o de la *Conjonction*; 9^o de l'*Interjection*.



CHAPITRE PREMIER.

DU SUBSTANTIF.

Le substantif est un mot qui, sans avoir besoin d'aucun autre mot, subsiste par lui-même dans le discours, et signifie quelque être ou réel, comme le *soleil*, la *terre*, ou réalisé en quelque sorte par l'idée que nous nous en formons, comme l'*abondance*, la *blancheur*.

(D'Olivet, *Essais de Grammaire*, page 127.)

On divise les substantifs en noms propres et en noms communs, autrement dits *appellatifs*, à cause de l'appellation commune aux individus de toute une espèce.

Le nom propre est le nom qui distingue un homme des autres hommes, une ville des autres villes, enfin celui qui exprime une idée qui ne convient qu'à un seul être ou à un seul objet : *Corneille*, *Paris*.

(Le Dict. de l'Académie.)

Le nom commun ou appellatif est celui qui convient à tout un genre, à toute une espèce; ainsi le mot *arbre* est un nom appellatif, parce qu'il comprend la classe des végétaux pourvus de qualités semblables qui les ont fait ranger sous cette dénomination.

Le nom appellatif, commun à plusieurs individus, est opposé au nom propre, qui ne convient qu'à un seul. (Dumarsais, *Encycl. méth.*)

Parmi les noms communs ou appellatifs, on doit distinguer les noms collectifs, à cause des lois particulières que quelques-uns d'entre eux suivent dans le discours.

Les Grammairiens les ont nommés *substantifs collectifs*, parce que, quoique au singulier, ils présentent à l'esprit l'idée de plusieurs personnes ou de plusieurs choses formant une collection; on en distingue deux sortes : les collectifs partitifs et les collectifs généraux.

Les noms collectifs partitifs, composés de plusieurs mots, marquent une partie des choses ou des personnes dont on parle; ils expriment une quantité vague et indéterminée, et sont ordinairement précédés de *un*, ou de *une*, comme dans ces phrases : *une foule de soldats*, *une quantité de volumes*.